

Génelard



Depuis le 1^{er} Janvier 2025, la Mutuelle 341 – Bourgogne Sud est habilitée par la commune de Génelard à proposer une couverture frais de santé aux habitants.

Si vous résidez sur la commune de Génelard (71420), n'hésitez pas à nous contacter et venir nous rencontrer lors de nos permanences, un vendredi matin tous les 15 jours.

Salle de réunion – Mairie de Génelard

8h30 – 12h

Vendredi 18 Septembre

Vendredi 16 Octobre

Vendredi 13 Novembre

Vendredi 11 Décembre

Prise de Rendez-Vous conseillée

03.85.84.42.87

